

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF



Individuel ou regroupé
Appareils, périphériques et accessoires



Epurblocs
quadrangulaires QR
de 4000, 5000,
8000, 9000
et 10000 litres



Nouveau

Filière ANC classique

Fosse septique avec préfiltre intégré et
filtre à sable vertical drainé



SOTRALENTZ
H A B I T A T

Accessoires Plastepur®

Accessoires vendus séparément

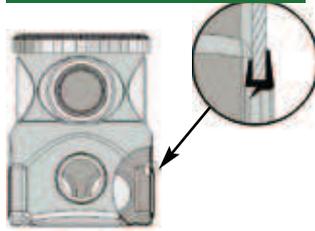


Gamme de boîtes (regards) :

- avec joints hublots siliconés à lèvres retractables,
- tampon à visser

- Boîte de visite**
ajustable sur 5 hauteurs de 450 à 270 mm :
 - trois (3) entrées et une (1) sortie au même niveau
 - tampon plein amovible à visser.
- Boîte de répartition**
ajustable sur 5 hauteurs de 450 à 270 mm :
 - une (1) entrée haute et six (6) sorties basses au même niveau
 - tampon plein amovible à visser.
- Boîte de bouclage d'épandage**
ajustable sur 5 hauteurs de 450 à 270 mm :
 - six (6) entrées/sorties latérales basses possibles
 - tampon perforé amovible à visser.
- Boîte de collecte pour filtre**
à sable drainé vertical BOITE COLV 1190 :
 - cinq (5) entrées hautes possibles et une (1) sortie basse arrière
 - tampon perforé amovible à visser
 - hauteur ajustable.
- Boîte d'aération et de prélèvement**
BOITE RAP 1000 :
 - deux (2) entrées hautes possibles et une (1) sortie basse arrière
 - tampon perforé amovible à visser
 - hauteur ajustable.
- Rehausses ajustables**
en hauteur et à visser

Détail du joint à lèvres siliconé monté sur boîtes à visser.



BOITE VISIT ajustable sur 5 hauteurs
3 entrées + 1 sortie

Côté entrées

Côté sortie



BOITE REPART ajustable sur 5 hauteurs
6 sorties



BOITE BOU ajustable sur 5 hauteurs
6 entrées/sorties



BOITE COL V 1190



BOITE RAP 1000

Rehausses boîtes REHR :

- ajustables en hauteur
- à visser

REHR 100, 250, 500, 750



Descriptif, pose, fonctionnement, entretien et garanties des accessoires : voir notre livret de l'utilisateur A23.

Rehausses cylindriques REHC à visser

- Destinée à laisser accessibles et apparents les tampons de visite des appareils comme le prévoit la réglementation en vigueur. Facilite les vérifications et l'entretien.
- Permet un remblayage maximum au-dessus du fil d'eau en suivant les instructions du livret A23 fourni dans chaque appareil.

REHC D600H150
ht 150 mm sans tampon

REHC D600H300
ht 300 mm sans tampon



REHC D600H250
sans tampon



REHC D600H250
sans tampon



REHC D400H200
ht 200 mm,
adaptable sur la
majorité des
trous d'homme
Ø 400 mm



REHC 600/580 avec
tampon renforcé



Tampon renforcé
pour zones passantes,
inclus pour REHC 600 CR,
adaptable pour REHC D600H250,
et D650H150 et D600H300
(livré séparément).

Option :

Dispositif
sécurité enfants
en inox adaptable
sur tampon de
rehausses REHC
D400H200, REHC 600
CR ou REHC D600H250 +
tampon renforcé.



Type	Article	Poids (Kg)	Diamètre Ø total	Diamètre Ø Entrée (mm)	Diamètre Ø sorties (mm)	Hauteur totale (mm)	Hauteur entrée (mm)	Hauteur sorties (mm)	Dispositif évalué par le CERIB : Rapport n°12 DQI 631 du 06.08.2012
BOITE VISIT ajustable	voir A23	2,850	320	100-160	110-160	*	20	-	
BOITE REPART ajustable	30197	3,250	320	110	100	*	50	20	
BOITE BOU ajustable	30318	2,850	320	100	100	*	20	-	
BOITE COL V 1190	23081	5,900	320	100	100	1130	50	20	
BOITE RAP 1000	23083	5,000	320	100	100	1000	90	20	
REHR 100 Rehausse	30497	0,600	320			100			
REHR 250 Rehausse	10275	1,250	320			250			
REHR 500 Rehausse	10276	2,000	320			500			
REHR 750 Rehausse	30498	2,850	320			750			
REHC D400H200	34312	2	400			200			
REHC D600H250*	32233	3	600			250			
REHC D600H150*	31369	1,5	600			150			
REHC D600H300*	31370	3	600			300			
Tampon renforcé	30880	10	600						
REHC D600 H580*	32446	9	600			580			

* 5 hauteurs ajustables de 450 à 270 mm – * Sans tampon renforcé – ° Avec tampon renforcé

Valeurs approximatives.



ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Individuel ou regroupé
Appareils, périphériques et accessoires

Appareils conformes

à l'Arrêté Technique du 7 mars 2012 (JO du 25.04.2012)
à l'Arrêté Technique du 7 septembre 2009 (JO n° 2 du 09.10.2009)
à l'Arrêté Contrôle du 27 avril 2012 (JO n°17 du 10.05.2012)
à l'Arrêté Contrôle du 7 septembre 2009 (JO n° 3 du 09.10.2009)
à l'Arrêté Vidange du 7 septembre 2009 (JO n° 4 du 09.10.2009)
à l'Arrêté du 22 juin 2007 (JO n° 10 du 14.07.2007)
à la Norme XP D.T.U. 64-1, P 1.1, P 1.2, mars 2007
à la Norme NF P15-910
à la Norme NF-EN 12 566-1, **marquage CE sur fosses**
à la norme NF EN 12566-3+A1, **marquage CE sur Actibloc®**
à la norme NF P 16-500-1/CN, sur séparateurs de graisses
Numéro de série gravé sur chaque appareil et code-barre EAN 13.

ISO 9001 : 2008

Appareils, périphériques et accessoires Plastepur® produits sous assurance qualité ISO 9001: 2008

Adhérent de l'IFAA

Syndicat professionnel des Industriels Français de l'Assainissement Autonome.



Garantie responsabilité décennale

Dans le contexte de la loi du 04. 01. 1978, Responsabilité professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction par police **Acte IARD**.

Protection de l'environnement

En plus de l'amélioration de la qualité du pré-traitement des eaux usées, la matière première utilisée (PEHD THPM) pour la fabrication de tous nos appareils est 100 % recyclable.

Nos commerciaux vous répondent partout en France

NORD

Ingrid Niclaeys
06 08 80 24 55

ÎLE DE FRANCE-CENTRE-NORD

Guillaume Glemain
06 80 61 07 22

OUEST

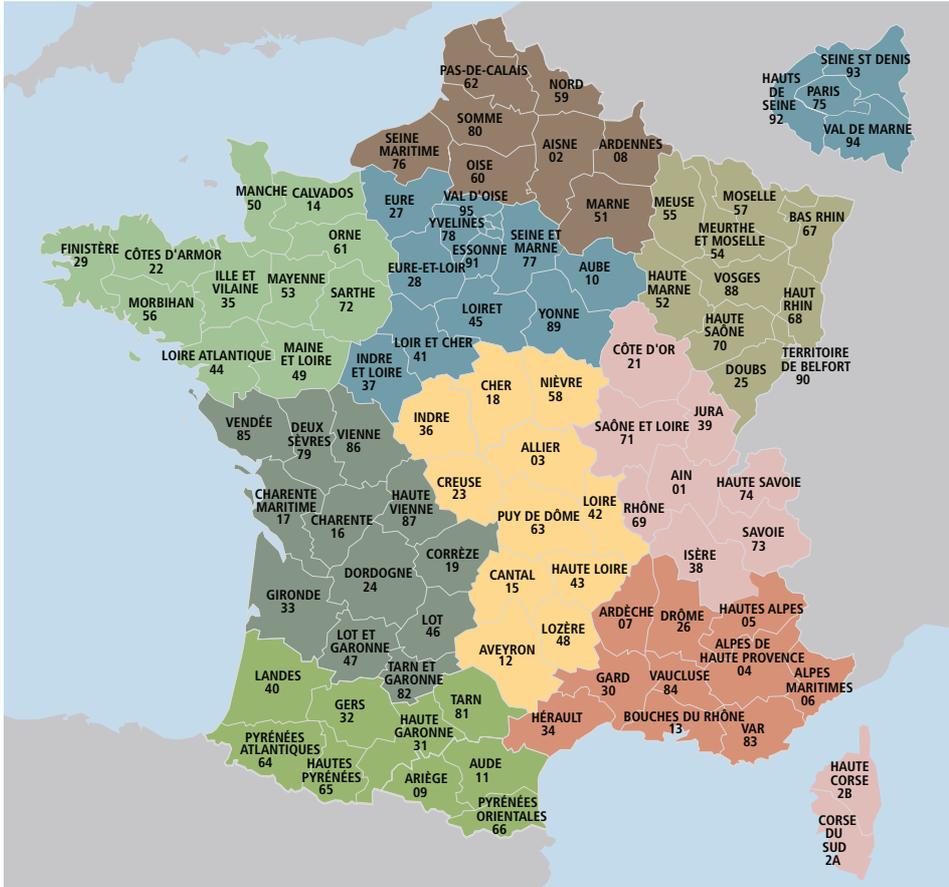
Mickaël Tardif
06 07 35 86 09

SUD-OUEST

Olivier Zozoula
06 71 91 80 69

PYRÉNÉES

Jérôme Lopez
06 84 87 38 47



EST

Joël Hacquard
06 83 84 66 93

LYON, SAVOIE

Didier Servignat
06 08 80 26 34

CENTRE-SUD

Sylvain Dupont
06 80 93 79 56

MÉDITERRANÉE

Thierry Cazorla
06 81 10 65 36

